

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– Séance du 29 avril 2025 –

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 081-248100497-20250429-2025DEL28-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 23 avril 2025	Présent(e)s : Délégué(e)s titulaires : Mmes VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., CAMPAGNARO M.C., BARRAU F., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., NEGRE D., MIOT B., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., TARROUX H., IMBERT J., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C. Délégué(e)s suppléant(e)s : - Absent(e)s ayant donné pouvoir : Mmes GAUSSERAND D. (pouvoir à M. VIGROUX D.), DELPERIE L. (pouvoir à M. RIVA C.), M. PASTUREL N. (pouvoir à M. ROUDIER D.). Absent : M. ANDREOLLO B. Secrétaire de séance : M. TARROUX Hervé.
Date d'affichage : 23 avril 2025	
Nombre de délégués en exercice : 34	

DEL 2025/28 : Avis sur la demande de retrait de la Commune de Trébas de la Communauté de Communes Val 81.

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-19, L5211-25-1 et L5211-39-2 relatifs aux modifications de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- Vu la demande de la Commune de Trébas, réceptionnée le 3 mars 2025, sollicitant son retrait du périmètre de la Communauté de Communes Val 81, accompagnée d'une étude d'impact ;
- Vu les incidences du retrait de la Commune de Trébas sur la cohérence territoriale, la solidarité intercommunale ainsi que sur les équilibres institutionnels, humains et financiers de la Communauté de Communes Val 81 ;
- Considérant la place de Trébas au sein de l'intercommunalité depuis sa création et sa participation active aux projets et à la gouvernance communautaire ;
- Considérant qu'à ce titre la Commune de Trébas bénéficie des services, des équipements et des projets mis en œuvre dans le cadre communautaire ;
- Considérant les liens humains, économiques, culturels et institutionnels tissés au fil des années entre Trébas et les autres Communes membres, qui forment ensemble un territoire cohérent et solidaire ;
- Considérant que la Communauté de Communes Val 81 est un espace de mutualisation, de solidarité et de cohérence territoriale, au service de toutes ses Communes membres ;
- Considérant que le retrait de la Commune de Trébas viendrait porter atteinte à l'intégrité de l'intercommunalité, affaiblirait les moyens d'actions collectifs et nuirait à la dynamique de développement local portée par Val 81 ;
- Considérant la nécessité de préserver l'unité et l'équilibre de l'intercommunalité pour garantir l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre dans l'intérêt de tous les habitants ;

- Considérant la nécessité de réaffirmer l'importance d'un projet de territoire commun et solidaire ;
- Considérant enfin qu'une telle décision de retrait soulève des interrogations quant à ses conséquences sur la dynamique territoriale, la mutualisation des services et les projets engagés collectivement ;

Après en avoir délibéré à la majorité et à la suite d'un vote à bulletin secret demandé par plus d'un tiers des membres présents :

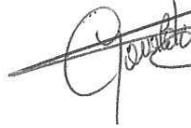
- S'OPPOSE au retrait de la Commune de Trébas du périmètre de la Communauté de Communes Val 81.

La présente délibération a été adoptée comme suit :

27 votes contre le retrait de la Commune de Trébas, 5 votes pour le retrait de la Commune de Trébas et 1 vote nul.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA.



Le Secrétaire de séance,



Hervé TARROUX.

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 081-248100497-20250429-2025DEL28-DE